



FOURNEVILLE

**ECOLE PUBLIQUE DE FOURNEVILLE  
DEMANDE D'INSCRIPTION D'ENFANT DOMICILIE A  
FOURNEVILLE OU AU THEIL-EN-AUGE**

---

NOM – Prénom :

Date et lieu de naissance :

	Père	Mère
Nom-Prénom		
Adresse		
Lieu d'exercice de la profession		
N° CAF		

Frères et sœurs :

NOM	Prénom	Age	Ecole fréquentée

FOURNEVILLE, le  
Signature

---

**AVIS DU DIRECTEUR DE L'ECOLE**

Nombre de places disponibles dans l'école :

Nombre de places disponibles dans la classe demandée :

Avis :

Date et signature de la Directrice :

**DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DE FOURNEVILLE**

Date et signature :

## DEMARCHES POUR L'INSCRIPTION

### Votre enfant n'a jamais été à l'école maternelle

Adressez-vous à la mairie (01 32 89 27 19) en présentant :

- la fiche de renseignements remplie ;
- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- un justificatif de domicile ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge\*.

Faites ensuite enregistrer l'inscription de votre enfant par le directeur ou la directrice de l'école élémentaire en présentant :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie ;
- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccination par exemple)
- s'il y a un changement d'école, un certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école

***\*Pour l'entrée à l'école élémentaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est :***

- le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

Les vaccinations contre la variole, la rubéole et la coqueluche ne sont pas obligatoires.

### Inscription dans une autre commune que celle où vous résidez

Adressez-vous à la mairie de la commune d'accueil. L'inscription peut vous être refusée. Toutefois, l'accueil peut être justifié par l'absence d'école dans la commune de résidence ou par certaines situations particulières. Dans le cas où vous rencontrez des difficultés, prenez contact avec les services de l'Inspection académique du département (02 31 45 95 00).